

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

-:-:-:-:-

ORDONNANCE N° 8/71 du 16/4/71

portant ratification des Accords signés entre
la République Populaire du Congo et la République
Populaire de Bulgarie

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

Le Bureau Politique du Parti Congolais du Travail
et le Conseil d'Etat réunis en séance élargie entendus,

ORDONNE

ARTICLE 1er : Sont ratifiés les accords signés à SOFIA
le 24 Novembre 1970 entre la République Populaire du
Congo et la République Populaire de Bulgarie, à savoir :

Accord de Coopération Economique et Technique

Accord Commercial et de Paiement

ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera exécutée
comme Loi de l'Etat./-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 16 Avril 1971


COMMANDANT MARIEN N'GOUABI